



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

AB

BUREAU DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION SANITAIRES - B.A.P.P.S.
DB 38339

Tél. : 01.49.96.33.70
ou 01.49.96.33.71

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE MUTATION

D'UN DÉBIT DE BOISSONS À CONSOMMER SUR PLACE

(Art. L.3332-3 et L.3332-4 du Code de la santé publique)

PROPRIÉTAIRE(S)

Concernant le débit de boissons de 4ème Catégorie n° 7030

Sis

2 PLACE HENRI BERGSON 75008 PARIS

Raison sociale

SAS L'ABORDAGE CAFE RESTAURANT

Représentée par sa société Présidente

SAS PORTE ET ASSOCIES

Et sa Société Présidente

SARL LEGEND PP

Et son Gérant

M. PORTE PHILIPPE

Siège social

2 PLACE HENRI BERGSON 75008 PARIS

Date de la précédente déclaration **14/12/2004**

EXPLOITANT(S)

Le / La nom(m)é(e)

M. PORTE PHILIPPE

Né(e) le

22/08/1966 à NEUILLY-SUR-SEINE département 92

Nationalité

FRANCAISE

Domicile

139.GRANDE AVENUE:60260 LAMORLAYE

Agissant en qualité de

Gérant de la SARL LEGEND PP, elle-même présidente de la SAS PORTE ET ASSOCIES

DÉCLARE(NT) VOULOIR :

Exploiter à partir du 15/07/2021 le débit de boissons susvisé.

Ce débit était précédemment tenu par M. FONTENILLE BERNARD en qualité de gérant de la SARL FONTENILLE ET FILLES transformée et devenue SAS L'ABORDAGE CAFE RESTAURANT.

Il(s) / Elle(s) a (ont) certifié :

ne pas être justiciable(s) des articles L.3336-1, L.3336-2 et L.3336-3 du Code de la santé publique

De laquelle déclaration, le présent récépissé lui (leur) est délivré conformément à la Loi.

Fait à PARIS, le 30/06/2021

Le présent récépissé ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit, ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées.

P. LE PRÉFET DE POLICE

R. LE DIRECTEUR DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
Le Chef du Bureau des Actions de Prévention et de Protection Sanitaires

La Cheffe de la section des licences

C. LENOIR



Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (arrêté n° 98-11526)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité